



Mardi 16 juin

Avec les soignant-e-s, pour l'hôpital et tous les services publics

La crise sanitaire a confirmé le manque de moyens que les soignants dénoncent depuis des années (70 000 lits supprimés en 15 ans). Présentés comme un coût et non comme un bien commun, les hôpitaux publics doivent se plier au critère de la rentabilité. Avec la gestion à court terme, des produits essentiels, masques, gants, surblouses ou médicaments ont souvent manqué ! Et la casse de l'hôpital public s'accompagne de l'essor de cliniques privées où les tarifs des actes explosent.

L'État accorde 300 milliards de crédit garantis à des grandes entreprises privées qui licencient, il détruit le code du travail (augmentation du temps de travail, baisse des salaires...) mais il ne cède rien au système public de santé : pas d'abolition de la dette des hôpitaux, pas d'annulation des suppressions de postes et lits prévus. La promesse d'une hausse des salaires s'accompagne de la volonté de remettre en cause les 35h, le « travailler plus pour gagner plus » en continuant à supprimer des postes !

L'hôpital n'est pas une entreprise qui vend du soin. Le 16 juin, –aux côtés des soignant-e-s, qui appellent l'ensemble des usagers à les rejoindre exigeons la réouverture de services et de lits partout en France, un plan de recrutement massif et l'augmentation des salaires.

À Paris comme ailleurs, créer des postes dans les services publics

Alors qu'en plein confinement de nombreux-ses agent-e-s ont été les « premier-e-s de corvée » pour assurer la continuité de services essentiels, le gouvernement n'a pas renoncé à mettre en œuvre la loi de transformation de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} janvier les employeurs publics peuvent utiliser le dispositif de rupture conventionnelle pour inciter les agents à quitter la fonction publique et réduire ainsi les effectifs. Désormais les représentant-e-s du personnel en CAP ne peuvent plus émettre d'avis sur les mutations, et bientôt ils/elles ne pourront plus le faire concernant les promotions.

Alors que l'application de la loi a été ralentie par la crise sanitaire, montrons notre détermination à :

- **Demander des créations massives de postes et la titularisation des non titulaires.**

Le chômage explose et le pays a besoin de services publics de qualité accessibles à tous-tes.

- **Refuser l'augmentation de la précarité et la destruction du statut de fonctionnaire.**

La loi met à disposition de l'employeur un nouveau CDD dit « contrat de projet » pouvant être interrompu avant son terme. Elle autorise le recours massif aux contractuels (pour toutes les catégories A, B, C) qui les mettrait en concurrence directe avec les fonctionnaires, avec une pression accrue vers une rémunération « au mérite » c'est-à-dire « à la tête du client » et aux demandes de rentabilité appliquées au secteur public.

En cas de privatisation d'une mission, l'agent pourrait même être détaché d'office dans l'entreprise sous forme de CDI de droit privé !

- **Conserver nos 8 jours de congés supplémentaires.**

Ce droit est une reconnaissance des difficultés propres à la vie et au travail en région parisienne, de nouveau illustrées à l'occasion de la crise sanitaire (coût et surface des logements, temps de transport plus long entre le domicile et le travail que partout ailleurs en France, pollution...).

- **Refuser toute limitation du droit de grève.**

La loi donne le pouvoir à chaque maire de mettre en place un service minimum pour de nombreux secteurs (propreté, animation, personnes âgées, petite enfance, restauration...).

- **Refuser l'application des « mise à pied » de 3 jours sans passage en CAP.**

La loi introduit, dans le premier groupe de l'échelle des sanctions, l'exclusion temporaire de fonctions sans salaire pour une durée maximale de trois jours qui pourra être mise en œuvre sans convocation d'un conseil de discipline dans le cadre des CAP. C'est la porte ouverte à tous les abus !

A l'occasion de la journée nationale de mobilisation des personnels hospitaliers **et en répondant à l'appel des collectifs de soignants et de la majorité de leurs organisations syndicales, mobilisons-nous le mardi 16 juin pour un système public de santé accessible à tous-tes, mobilisons-nous pour tous les services publics, l'emploi et la justice sociale.**

Un lieu de rendez-vous pour les agents de la Ville de Paris sera communiqué ultérieurement

Un préavis de grève est déposé pour le mardi 16 juin.

On peut faire grève une heure, deux heures, une demi-journée ou une journée, en fin ou en début de service.

Pour nous contacter et vous informer :

cgt@us-cgt-spp.org

SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

Caisse de grève : <https://www.lepotsolidaire.fr/pot/41fl6ye6>

